



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5086

Approbation de conventions de dépôts entre la Ville de Lyon - Musées Gadagne, le musée de l'Olympique lyonnais et les Hospices civils de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5086 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE DEPOTS ENTRE
LA VILLE DE LYON - MUSEES GADAGNE, LE MUSEE DE
L'OLYMPIQUE LYONNAIS ET LES HOSPICES CIVILS DE
LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'histoire de Lyon (MHL), dix ans après sa rénovation de 2009, engage, en 2019, une rénovation ambitieuse de son parcours permanent. Il lance un grand chantier de modernisation mis en œuvre de manière progressive entre 2019 et 2022.

Par ce nouveau parcours, le MHL réaffirme ainsi sa fonction politique et sociale du musée pour devenir le lieu de mise en scène d'un récit de la ville de Lyon, compréhensible par les habitants et les touristes.

Cette nouvelle exposition permanente sera déclinée en 4 plateaux thématiques sur 3 niveaux.

La scénographie globale du projet a pour objectif de désacraliser le musée et d'interpeller le visiteur en travaillant sur un registre décalé, humoristique et impertinent. Il s'agit de prendre du recul sur l'histoire de Lyon et de faire du musée un lieu de « familiarité » et un lieu « d'étrangeté ».

Dans le cadre de la mise en place de cette scénographie, les Musées Gadagne sollicitent le dépôt de différents objets auprès d'institutions privées ou publiques afin de les exposer aux côtés des collections propres du musée, dans la partie consacrée à l'évolution historique de la ville au sein du parcours du Musée d'histoire de Lyon.

Pour la scénographie du premier plateau thématique intitulé « Portraits de Lyon », les Musées Gadagne souhaitent solliciter les dépôts suivants :

- Musée des Hospices civils de Lyon : 5 clés datant du XIX^e siècle provenant de différents hôpitaux lyonnais ;
- Musée de l'Olympique lyonnais : un maillot de football de la saison 2001-2002.

Ces dépôts visent à valoriser une institution et un club sportif, qui chacun dans leur domaine respectif, et à des périodes différentes, ont marqué à leur manière l'histoire de la ville de Lyon et participé à sa notoriété.

Les conventions de dépôt jointes en annexe formalisent les modalités de ces dépôts.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de dépôt susvisées, établies entre la Ville de Lyon, le Musée des Hospices civils de Lyon et le Musée de l'Olympique lyonnais, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ces conventions de dépôt et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER